

Paris, le 30 mars 2022

COMMUNICATION

ACCES EN LIGNE AUX DECLARATIONS DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Depuis l'ouverture de la campagne officielle le 28 mars 2022, la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle a mis en ligne sur son site internet (www.cnccep.fr) les déclarations des candidats.

Cette mise en ligne permet aux électeurs, dès à présent et dans l'attente de la réception de ces documents à leur domicile, d'en prendre connaissance.

Trois déclinaisons sont disponibles :

- La version générale de la déclaration, qui sera par ailleurs adressée à l'ensemble des électeurs par La Poste en version papier dans les prochains jours.
- La version enregistrée au format audio.
- La version traduite en langage Facile A Lire et à Comprendre (FALC). Cette version est destinée aux personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de compréhension. Elle privilégie l'usage des mots courants et l'emploi de phrases courtes associant des pictogrammes au texte.

L'obligation pour les candidats aux élections de produire une version de leur déclaration rédigée dans un langage à destination des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de compréhension constitue une nouveauté : l'obligation désormais inscrite à l'article R. 38-1 du code électoral est désormais applicable à toutes les élections et résulte du décret n° 2021-1740 du 22 décembre 2021. Elle est applicable pour la première fois à l'élection présidentielle.

Contacts presse

Vianney Macke – 01 72 60 59 72 – contact@cnccep.fr

Suivre l'actualité de la CNCCEP sur Twitter : [@cnccep](https://twitter.com/cnccep)